

**LETTRE AUX PORTEURS – FCP ELLIPSIS OPTIMAL ALLOCATION- CREDIT**

**CODES ISIN : Part SEUR FR0011927672 - Part RCHF FR0012686244 - Part IEUR  
FR0011927631 - Part ICHF FR0012019578 - Part JEUR FR0011927649 - Part  
JCHF FR0012019594 - Part PEUR FR0011927656 - Part PCHF FR0012019602 - Part Z  
FR0012019610**

Paris, le 2 avril 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP Ellipsis Optimal Allocation- Credit et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

**Quels changements vont intervenir sur votre OPC ?**

La société de gestion a décidé, d'une part, de modifier le prospectus de votre FCP en faisant évoluer la stratégie d'investissement de ce dernier, en passant en particulier d'un format fonds de fonds à une gestion en directe, et d'autre part, de créer une nouvelle classe de parts EB, dont les caractéristiques vous sont présentées ci-après.

Les modalités de souscription / rachat de votre FCP en sont affectées, la centralisation des ordres ayant lieu en J avant 11h au lieu de J-1 avant 15h.

Enfin, la société de gestion intègre un paragraphe dans le prospectus indiquant que les frais de recherche et d'analyse financière utilisée pour la gestion de votre FCP pourront être refacturés par la société de gestion au FCP.

Veillez noter que malgré ces modifications, la stratégie d'investissement ainsi que le profil de risque / rendement de votre FCP restent inchangés.

**Informations importantes**

La modification relative à l'ajout des frais de recherche et d'analyse financière à la charge de votre fonds doit être traitée comme une augmentation de frais et n'entrera en vigueur qu'un mois après la date du présent courrier, soit le 5 mai 2024.

**Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?**

**Les modifications relatives à la stratégie d'investissement et à la nouvelle classe de parts EB entreront en vigueur le 5 avril 2024.**

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 5 mai 2024. A noter néanmoins qu'en tout état de cause, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos parts à tout moment dans la mesure où votre FCP ne facture aucune commission de rachat.

**Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui

- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque:  
Non significatif<sup>1</sup>



### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

### Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Objectif de gestion</b>	L'objectif de gestion vise à réaliser, sur une durée minimum de placement recommandée de trois ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged de la part considérée comme ci-dessous lequel sera couvert contre le risque de change, en mettant en œuvre une gestion discrétionnaire dynamique s'appuyant majoritairement sur l'ensemble des marchés obligataires mondiaux à travers une politique d'allocation active en OPC, une exposition réalisée de manière synthétique ou encore par le biais d'investissements directs sur les marchés.	L'objectif de gestion est de réaliser, sur une durée minimum de placement recommandée de trois ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged de la part considérée comme défini ci-dessous lequel sera couvert contre le risque de change, en mettant en œuvre une gestion discrétionnaire dynamique s'appuyant majoritairement sur l'ensemble des marchés obligataires mondiaux à travers des investissements directs ou réalisés de manière synthétique grâce à des instruments dérivés.
<b>Stratégie d'investissement</b>	La part d'investissement de votre FCP en organismes de placement collectifs est abaissée de 100% de l'actif net à 10%, permettant ainsi une gestion directe en titres obligataires et actions, au sein des limites d'exposition définies préalablement à ces modifications qui restent inchangées. Il est par ailleurs précisé que le recours aux instruments dérivés reste possible et est inchangée.  Le paragraphe suivant est ajouté pour préciser certaines limites d'expositions : <i>« La fourchette de sensibilité moyenne aux taux est comprise entre 0 et +8. La fourchette de sensibilité moyenne au risque de crédit est comprise entre 0 et +4. L'exposition en actions du fonds pourra être comprise entre 0% et 30% de l'actif net, exception faite des opérations de couverture qui peuvent engendrer une exposition négative. L'exposition au risque de change du fonds sera limitée à 20% de l'actif net. »</i>  Les critères ESG intégrés au sein de la stratégie d'investissement sont adaptés sans impacter la classification SFDR de votre fonds qui reste article 8.	

<b>Frais</b>		
<b>Frais de recherche et d'analyse financière</b>	Néant	Des frais d'analyse et de recherche financière pourront également être facturés au FCP. 

### Modalités de souscriptions/Rachats

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et le cas échéant du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

<b>Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative</b>	Les demandes de souscription/rachats sont reçues chaque jour ouvré jusqu'à 15h pour une exécution sur la prochaine Valeur Liquidative	Les demandes de souscription/rachats sont reçues chaque jour ouvré jusqu'à 11h00 pour une application sur la valeur liquidative du jour.																										
<b>Création de trois nouvelles parts au sein d'une nouvelle classe de parts</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Part</th> <th>Code ISIN</th> <th>Valeur Liquidative d'origine</th> <th>Affectation des sommes distribuables</th> <th>Devises</th> <th>Souscripteurs concernés</th> <th>Montant minimum de souscription initiale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EBCHF</td> <td>FR001400P066</td> <td>10 000CHF</td> <td></td> <td>CHF</td> <td rowspan="3">Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels, aux fonds de fonds et fonds de pension, aux caisses de retraite ou encore aux investisseurs pour compte propre</td> <td>1 000 000 CHF<sup>1-2</sup></td> </tr> <tr> <td>EBEUR</td> <td>FR001400P058</td> <td>10 000EUR</td> <td>Capitalisation</td> <td>EUR</td> <td>1 000 000 EUR<sup>1-2</sup></td> </tr> <tr> <td>EBUSD</td> <td>FR001400P074</td> <td>10 000USD</td> <td></td> <td>USD</td> <td>1 000 000 USD<sup>1-2</sup></td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>1</sup> Montants non applicables aux entités et OPC du Groupe Kepler Cheuvreux. Les souscriptions faites par des entités appartenant à un même groupe peuvent être cumulées.  <sup>2</sup> La Société de Gestion pourra suspendre / rouvrir à la souscription cette classe de parts après en avoir préalablement informé les porteurs par tout moyen (i.e. site Internet), notamment lorsque le montant d'encours souscrit sur ces classes de parts EB en cumul atteint 50 millions d'EUR. Seuls les porteurs existants pourront alors continuer à souscrire cette classe de parts après leur fermeture aux nouvelles souscriptions.</p>	Part	Code ISIN	Valeur Liquidative d'origine	Affectation des sommes distribuables	Devises	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale	EBCHF	FR001400P066	10 000CHF		CHF	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels, aux fonds de fonds et fonds de pension, aux caisses de retraite ou encore aux investisseurs pour compte propre	1 000 000 CHF <sup>1-2</sup>	EBEUR	FR001400P058	10 000EUR	Capitalisation	EUR	1 000 000 EUR <sup>1-2</sup>	EBUSD	FR001400P074	10 000USD		USD	1 000 000 USD <sup>1-2</sup>	
Part	Code ISIN	Valeur Liquidative d'origine	Affectation des sommes distribuables	Devises	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale																						
EBCHF	FR001400P066	10 000CHF		CHF	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels, aux fonds de fonds et fonds de pension, aux caisses de retraite ou encore aux investisseurs pour compte propre	1 000 000 CHF <sup>1-2</sup>																						
EBEUR	FR001400P058	10 000EUR	Capitalisation	EUR		1 000 000 EUR <sup>1-2</sup>																						
EBUSD	FR001400P074	10 000USD		USD		1 000 000 USD <sup>1-2</sup>																						

### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'Ellipsis Asset Management.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.ellipsis-am.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements, et en particulier en l'absence d'avis sur cette opération.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT**